

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Commission Permanente du lundi 16 octobre 2023

Membres en exercice : 26  
 Présents : 18  
 Procuration(s) : 7  
 Absent(s) : 1  
 Nombres de votants : 25  
 Votes pour : 23  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 2  
 Date de la convocation : jeudi 5 octobre 2023

**DELIBERATION N°DL\_CP2023\_0198**

**Relative à l'attribution de subventions en réponse aux appels à projets financés par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Prévention pour la Santé au titre de l'année 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

**Conseillers départementaux présents :**

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Salime MDERE, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

**Conseillers départementaux représentés :**

Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Saindou ATTOUMANI donne pouvoir à Madame Zaounaki SAINDOU, Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Monsieur Daniel ZAIDANI

**Conseillère départementale absente :**

Madame Nadjima SAID

**Secrétaire de séance désignée :**

Madame Bibi CHANFI

**Le Président constate que le quorum est atteint,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** la délibération n°DL\_AP2021\_0197 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI Président du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°DL\_AP2021\_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa commission permanente ;
- Vu** la délibération n° DL\_AP2023\_0040 du jeudi 13 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du conseil départemental et du STM ;
- Vu** le rapport n°2023-01957 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte relatif à l'attribution de subventions en réponse aux appels à projets financés par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Prévention pour la Santé au titre de l'année 2023 ;

Vu l'avis de la commission solidarités, action sociale et santé du 9 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré, par

**23 voix Pour**

**2 abstentions** : Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC

Le Conseil Départemental,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer des subventions pour l'exercice 2023 aux associations suivantes conformément à la répartition ci-après :

Structures	Montant demandé	Montant proposé	Cofinancements	Durées	Projets
1 <b>Association «CONVERGENCE ACCÈS PROACTIVE DU NUMÉR» (00010987)</b>	50 000,00 €	<b>22 000,00€</b>	<input type="checkbox"/> État : <input type="checkbox"/> Commune : <input type="checkbox"/> CSSM : 9 800,00 € <input type="checkbox"/> Autre : 1 500,00 € <b>TOTAL : 61 300,00 €</b>	<u>24 mois</u>	<u>Intitulé du projet : Plateforme Web Accompagnement des Jeunes sur la Santé Nutritionnelle "TAHADARI".</u>  Le projet novateur "Plateforme Web d'Accompagnement des Jeunes pour une Santé Nutritionnelle Éclairée - TAHADARI" incarne une approche globale et interconnectée visant à créer un changement positif dans la vie des jeunes résidents de Mayotte. Le projet s'appuie sur une stratégie en trois volets complémentaires, harmonisant la sensibilisation à la santé nutritionnelle et la maîtrise des technologies numériques. Le projet couvre divers sujets, tels que le surpoids, l'obésité, le diabète et l'alimentation équilibrée, tout en sensibilisant aux enjeux de la culture numérique. Au total, 60 ateliers de 2 heures seront organisés sur deux ans, visant à éduquer 800 jeunes sur la promotion de la santé par la nutrition. La mise en œuvre opérationnelle nécessitera le recrutement de deux ressources humaines dédiées : un chef de projet à temps partiel (15% ETP) et un Community Manager à temps partiel (30% ETP).
2 <b>Association «CENTRE</b>	20 000,00 €	<b>15 000,00€</b>	<input type="checkbox"/> État : <input type="checkbox"/> ARS : 30 700,00€ <input type="checkbox"/> Commune :		<u>Intitulé du projet : MALEZI NA OUNONO</u>  la Maison des familles compte

PARENTAL EDUCATIF DE LA COMMUNE DE KOUNGOU » (00010977)			<p>10 000,00 €  <input type="checkbox"/> <b>CSSM :</b>  <input type="checkbox"/> <b>Autre :</b>          4 000,00 €</p> <p><b>TOTAL :</b>  <b>64 700,00 €</b></p>	12 mois	<p>mettre en place:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ateliers de prise de confiance en soi pour les parents</li> <li>- des ateliers d'informations et d'échange au sein de son local autour de la thématique "l'alimentation en familles" avec son équipe</li> <li>- des interventions avec des partenaires comme l'association REDIAB YLANG qui pourrait déboucher par des entretiens individuels si besoin pour les parents avec des enfants en surpoids par exemple</li> <li>- des ateliers sur l'équilibre alimentaire parent-enfant</li> <li>- des ateliers cuisines par des créations de menus parent-enfant</li> </ul> <p>D'autres activités peuvent être mises en place selon le besoin des familles.</p> <p>Cette action nécessitera pour certaines activités d'acheter des ingrédients pour les ateliers cuisines ou pour plus de convivialité des petits déjeuners locaux.</p> <p>Cette action nécessitera pour certaines activités d'acheter des ingrédients pour les ateliers cuisines ou pour plus de convivialité des petits déjeuners locaux.</p> <p>Pour mener à bien cette action, la Maison des familles a besoin de recruter un animateur à temps plein pour animer et coordonner. Elle fera aussi appel à différents acteurs et partenaires œuvrant dans le champ de la parentalité et la nutrition pour apporter les éléments nécessaires aux parents pour une meilleure éducation à la santé nutritionnelle.</p> <p>Enfin, cette action ne se déroulera pas uniquement au sein des locaux de la Maison des familles dans les 2 autres sites de l'association (Maison relais à Longoni et au bureau administratif à Koungou) voir aussi chez nos</p>
---	--	--	---	---------	--

					partenaires locaux ayant un local.
3	<b>Association « NARIKÉ M'SADA » (00010959)</b>	50 000,00 €	<b>25 000,00€</b>	<p><input type="checkbox"/> <b>État :</b> <b>10 000,00€</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Politique de la ville :</b> <b>50 000,00€</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Commune :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>CSSM : 310,00€</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>ARS : 41 300,00€</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>DRAJES : 7 000,00€</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Autre : 180 040,00 €</b></p> <p><b>TOTAL : 338 650,00 €</b></p>	<p><b>Intitulé du projet : Mayotte Département sans sida et hépatites</b></p> <p><b>Activité 1 : UNITÉ MOBILE DE DÉPISTAGE</b> Cette unité mobile sera déployée 5 jours par semaine (matin et après-midi) à travers Mayotte à compter de début août 2023. Nous proposerons un dépistage par TROD du VIH, du VHB et du VHC.</p> <p><b>Activité 2 : SOUTIEN AUX ACTEURS DANS LEURS ACTIONS DE DEPISTAGE</b> Collecteur de déchets d'activité de soins a risque infectieux (DASRI) b/ Centrale d'achat des TROD VIH, VHB ET VHC</p> <p>Au regard du volume d'activité de TROD prévu par les différents acteurs, couplé au coût de leurs livraisons en prenant en compte la péremption des TROD et les conditions strictes de leurs stockages ; il nous paraît pertinent pour fluidifier et simplifier cette gestion de devenir centrale d'achat. Formation TROD &amp; aide au montage du dossier d'habilitation</p> <p>Le dispositif Mayotte Département sans sida et hépatites a pour vocation de devenir également organisme de formation.</p> <p><b>Activité 3 : COLLOQUE « MAYOTTE EN SANTÉ »</b> souhaite décliner ledit colloque sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé sexuelle et reproductive</li> <li>- Maladies infectieuses émergentes et réémergentes</li> <li>- Addiction</li> </ul> <p><b>Activité 4 : OUTILS ET CAMPAGNES DE COMMUNICATIONS DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE</b> Il s'agit dans cette action de créer des outils et campagnes de communication adaptés au</p>

					<p>contexte local (cultures et langues).</p> <p><b>Activité 5 : LA MÉDIATION EN SANTÉ</b></p> <p>Il s'agit dans cette action de développer une offre en médiation en santé grâce au recrutement de deux médiateurs en santé à plein temps.</p> <p><b>Activité 6 : ORGANISME DE FORMATION</b></p> <p>Mayotte étant un "hub" dans l'océan Indien, ceci implique la nécessité d'avoir une approche anthropologique et sociologique dans nos actions de prévention et de formation.</p> <p>Il s'agit dans cette action de développer et créer une offre de formation, adaptée au contexte local.</p>
4	<p><b>Association</b>  <b>« REDIAB YLANG 976 (RESEAU DIABETE MAYOTTE)» (00010976)</b></p>	<p>30 741,00 €</p>	<p><b>14 000,00€</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>État :</b> 68 116,00 €</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Commune :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>ARS :</b> 747 051,00€</p> <p><input type="checkbox"/> <b>CSSM :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Autre :</b></p> <p><b>TOTAL :</b> 845 908,00 €</p>	<p><b>12 mois</b></p> <p><u>Intitulé du projet : Organiser la prise en charge en réseau des patients diabétiques de manière à réduire leurs complications</u></p> <p>Sollicitation des structures cibles- Appui et accompagnement des structures volontaires :</p> <p>Formation à la demande, selon l'activité</p> <p>Mise à disposition d'outils et ressources pédagogiques</p> <p>Appui technique diététique (par exemple pour la composition d'un menu)</p> <p>Appui plus générale sur la prévention en alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des professionnels pour élaborer des protocoles médicaux et paramédicaux</li> <li>- Formation certification ETP pour les professionnels internes</li> <li>Formation les professionnels aux bilans éducatifs partagés et séances collectives ainsi qu'aux outils d'animation du programme ETP.</li> <li>- Participation et intervention de RédiabYlang976 aux formations diabétologie auprès des établissements scolaires et de formation(IFSI, et), et autres partenaires, participation aux congrès AFDET pour l'éducation thérapeutique du patient.</li> </ul>

					Sensibilisation et communication sur la nutrition-diabète auprès de la population par des actions de proximité <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Actions en « aller vers » de la population               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le réseau organise, en partenariat ou non avec d'autres structures</li> </ul> </li> <li>2. Interventions au profit d'une autre structure               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le réseau peut également intervenir au profit d'une autre association, à destination de ses bénéficiaires</li> </ul> </li> <li>3. Création de projets               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le réseau met en place de projets sur la nutrition et le diabète auprès de la population</li> </ul> </li> </ul> Les thématiques sont transversales et peuvent être, selon l'activité de la structure: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation équilibrée et activité physique</li> <li>- Alimentation de la femme enceinte</li> <li>- Diversification alimentaire</li> <li>- Précarité alimentaire- Diabète</li> </ul>
5	<b>Association « Réseau Périnatal de Mayotte» (00010986)</b>	29 000,00 €	24 000,00€	<input type="checkbox"/> <b>État :</b> 900 000,00€ <input type="checkbox"/> <b>Commune :</b> <input type="checkbox"/> <b>CSSM :</b> <input type="checkbox"/> <b>Autre :</b> 40 000,00€  <b>TOTAL :</b> <b>969 000,00 €</b>	<u>12 mois</u> <p><b>Intitulé du projet :</b> <b>Accompagnement autour de la naissance</b></p> <p>Réaliser, en partenariat avec les professionnels de la périnatalité (sages-femmes, pédiatres, infirmière puéricultrice...), des outils d'informations, d'accompagnement et de prévention des risques chez le nourrisson et chez la maman. L'objectif étant de fournir aux futures mamans et aux couples les informations nécessaires pour vivre de la meilleure des manières la grossesse et l'après accouchement.</p> <p>Créer 6 vidéos adaptées à la population mahoraise, c'est-à-dire réalisées en mahorais et sous titrées en français. Les vidéos reprendront les messages des 6 fiches du livret d'accompagnement à la naissance, ce de manière claire, précise, concise et facile d'accès à travers la création d'un QR code.</p>

					Les vidéos pourront être diffusées aux professionnels de la périnatalité, aux PMI, aux libéraux, au CHM, et diffusées dans les salles d'attentes. Les vidéos accompagneront les livrets d'accompagnement autour de la naissance réalisés en collaboration avec la PMI, à la suite d'un appel à projet 2022. Pour ce faire, nous réaliserons des QR code et les imprimerons afin d'accéder facilement et rapidement aux vidéos. Celles-ci se trouveront également sur les réseaux sociaux de REPEMA (YouTube et Facebook). Elles serviront aussi d'outils de prévention utilisés lors d'intervention sur le terrain, mais également diffusées dans les salles d'attentes de structure de santé et médico-social (PMI, maternité, cabinet médical, cabinet de sage-femme, pharmacie...).
<b>Montant total des demandes</b>	<b>179 741,00€</b>	<b>100 000,00€</b>			

**Article 2 :** d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, notamment les conventions d'attribution ;

**Article 3 :** En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

